Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260629-2025CM08_DEL61-DE

DELIBERATION N°61-2026

Commune de La Bouëxière **CONSEIL MUNICIPAL du 29 JUIN 2026**

République Française

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférent au Conseil Municipal : 27
- En exercice : 27
- Présents : 25
- Ayant pris part à la délibération : 26

Date de convocation :

Mardi 23 juin 2026

Question n°61 : Création d'une commission d'appel d'offres – Commission de marchés

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, à 20H30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PELLEN, Maire.

		Présent/e	Absent/e	Procuration
M.	**Jean-Marc PELLEN**	X		
M.	**Sylvain HARDY**	X		
Mme	**Doriane DUCLOS**	X		
M.	**Thomas JOUANGUY**	X		
Mme	**Gaëlle MALHAIRE**	X		
M.	**Anthony LECLERE**	X		
Mme	**Béatrice VANNIER**		Abs	Pascal POIRIER
M.	**Jérémie DELAUNAY**	X		
Mme	**Aurélie DORNIC**	X		
M.	**Didier LEHUGER**	X		
Mme	**Roseline MONNERIE**	X		
Mme	**Laurence LIZE**	X		
M.	**Pascal POIRIER**	X		
M.	**Richard FEVRIER**	X		
Mme	**Marie-Françoise DARTAIS**	X		
Mme	**Anne-Sophie PETIOT**	X		
Mme	**Angélique BEAULIEU**	X		
M.	**Julien GAUDIN**	X		
M.	**Jean-Alfred LEBLANC**	X		
Mme	**Jeanne ALLAIN**	X		
Mme	**Chloé LUSSOT**		Abs	
M.	**Lenny RUFFAUT**	X		
M.	**Yaël DESAIZE**	X		
Mme	**Isabelle CERNEAUX**	X		
M.	**Nicolas CAMO**	X		
Mme	**Régine DARSOULANT**	X		
M.	**Régis JAMBOIS**	X		

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260629-2025CM08_DEL61-DE

	Secrétaire de séance : **Monsieur Anthony LECLERE**

61-2026 CREATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – COMMISSION DE MARCHES

Rapporteur : Monsieur Thomas Jouanguy

Monsieur Jouanguy précise aux membres du conseil municipal que la commission d'appel d'offres (CAO) est une instance qui intervient pour l'attribution des marchés à procédure formalisée. Cela signifie que la CAO n'attribue que les marchés de travaux supérieurs à 5 404 000 € HT et 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et de service (seuils au 1er janvier 2026).

La CAO n'intervient pas en procédure adaptée. Pour ce type de marché, c'est le conseil municipal qui attribue les marchés. Cependant, il est possible de créer une commission consultative ad hoc qui formulera des avis préalables au passage en conseil municipal. Il est proposé de créer une commission dite « de marché » qui sera composée des mêmes membres que la CAO.

Il est proposé de faire une liste commune avec La Bouëxière dynamique et solidaire » dans le respect de la proportionnalité. Un siège de titulaire et un siège de suppléant lui seront attribués.

La CAO est constituée de membres à voix délibératives : 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants (article L. 1411-5 II du CGCT). Elle est présidée de droit par le Maire.

La liste commune suivante est proposée :

Titulaires
Thomas Jouanguy
Marie – Françoise Dartais
Sylvain Hardy
Jeanne Allain
Candidat La Bouëxière dynamique et solidaire : Régis Jambois
Suppléants
Jean-Alfred Leblanc
Anthony Leclere
Angélique Beaulieu
Richard Fevrier
Candidat La Bouëxière dynamique et solidaire : Régine Darsoulant

Des membres à voix consultatives peuvent être conviés sur invitation du président de la CAO (article L. 1411-5 II du CGCT) :

- le comptable de la collectivité ;

- un représentant du ministre chargé de la concurrence.

Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260629-2025CM08_DEL61-DE

Le président peut également désigner :

- des personnalités en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché ;

- un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de bien vouloir valider la création de cette commission.

Décision du Conseil Municipal	
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Jean-Marc PELLEN, Maire de La Bouëxière